

# RÈGLEMENT DE JEUX

## Le Classic® ECOPlanet

*Jeu à gratter instantané & Grand Tirage au Sort*

### Article 1 — Organisateur(s)

La société Lafarge Ciments Distribution au capital de 17 340 920 euros, dont le siège social est situé 14-16, Boulevard Garibaldi, 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 120 331

Ci-après désignée la « Société Organisatrice »

La Société Organisatrice organise une opération intitulée « Jeu à gratter Le Classic® ECOPlanet & Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet » (ci-après dénommées ensemble les « Jeux »)

Le Jeu est déployée en collaboration avec la société POINT P S.A.S, Société par actions simplifiée, au capital de 89 436 780 euros, dont le siège social est situé Tour Saint-Gobain 12 place de l'iris, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 695 680 108

Ci après dénommée le "Partenaire"

### Article 2 — Période des Jeux

Les Jeux se déroulent du 1er juillet 2026 00h00 au 15 septembre 2026 24h00.

Seuls les achats de ciment Le Classic® ECOPlanet 25 Kg ou 35 Kg Lafarge effectués dans l'ensemble des points de vente du Partenaire participant dont la liste est indiquée en annexe du présent règlement, entre le 1er juillet 2026 et le 15 septembre 2026 inclus, ouvrent droit à la participation aux Jeux.

Aucun achat antérieur ou postérieur à cette période ne sera pris en compte, quelle qu'en soit la raison.

### Article 3 — Accès au règlement

Le règlement est librement consultable sur le site internet suivant : <https://www.lafarge.fr/operation-le-classic-jeu-a-gratter-lafarge-point-p> et dans l'ensemble des points de vente Point P participant dont la liste est indiquée en annexe du présent règlement.

Une copie du règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de Lafarge France, Direction de la Communication, 14-16 Boulevard Garibaldi, 92130 Issy-les-Moulineaux.

### Article 4 — Accessibilité, participation et modalités des Jeux

Les Jeux sont exclusivement réservés aux entreprises professionnelles du bâtiment inscrites au RCS ou au répertoire des métiers, dont le siège social se situe en France métropolitaine, (ci-après les « Participant(s) »)

ayant la preuve d'avoir effectué un achat minimum de 1 sac du produit "LE CLASSIC ECOPlanet 25 Kg ou 35 Kg" Lafarge entre le 1er juillet 2026 et le 15 septembre 2026 .

Les Participants doivent acheter le CLASSIC ECOPlanet 25 Kg ou 35 Kg Lafarge dans les points de vente physique du Partenaire assurant sa distribution et dont la liste est indiquée en annexe du présent règlement.

Ne peuvent participer aux Jeux les entreprises ne répondant pas aux conditions définies dans le présent règlement, les membres du personnel des Participants, les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leur famille, les membres du personnel du Partenaire ainsi que les membres de leur famille ou toute personne physique.

## Article 5 — Jeu à gratter Le Classic® ECOPlanet

### 5.1 — Mécanisme d'attribution des tickets à gratter

Lors de tout achat de ciment Le Classic® ECOPlanet dans la période définie à l'Article 2, le Participant reçoit:

- 1 ticket à gratter dès le 1er sac acheté ;
- 1 ticket supplémentaire par tranche de 10 sacs achetés en plus (exemple : 11 sacs = 2 tickets ; 21 sacs = 3 tickets, etc.).
- dans la limite de 5 palettes de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg, soit 320 sacs, donnant droit à recevoir au maximum de 32 tickets

Nombre de sacs achetés	Nombre de tickets Obtenus	Nombre de sacs achetés	Nombre de tickets Obtenus
1 à 10	1	161 à 170	17
11 à 20	2	171 à 180	18
21 à 30	3	181 à 190	19
31 à 40	4	191 à 200	20
41 à 50	5	201 à 210	21
51 à 60	6	211 à 220	22
61 à 70	7	221 à 230	23
71 à 80	8	231 à 240	24
81 à 90	9	241 à 250	25
91 à 100	10	251 à 260	26
101 à 110	11	261 à 270	27
111 à 120	12	271 à 280	28
121 à 130	13	281 à 290	29
131 à 140	14	291 à 300	30
141 à 150	15	301 à 310	31
151 à 160	16	311 à 320	32

Les tickets sont remis directement par le point de vente du Partenaire participant au moment de l'achat. Un ticket ne peut être délivré qu'accompagné d'un justificatif d'achat valide (ticket de caisse ou bon de livraison).

Les tickets sont remis au Participant qui achète du ciment Le Classic ECOPlanet dans la limite des stocks disponibles chez le point de vente du Partenaire.

Les achats de ciment Le Classic ECOPlanet qui ne sont pas achetés dans les points de vente figurant en annexe du présent règlement sont exclus du jeu.

## 5.2 — Émission de tickets et tableau de lots

Le tirage des tickets gagnants est effectué préalablement à la distribution, par procédé informatique garantissant l'aléatoire, sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Le Jeu à gratter Le Classic® ECOPlanet porte sur une émission totale de 39 880 tickets. Chaque ticket est gagnant.

Le tableau de lots applicable à cette émission est le suivant :

Nombre de lots	Description du lot	Valeur unitaire indicative
21 000	Porte-clés Le Classic ECOPlanet	< 5 €
11 072	Sentorette désodorisante voiture	< 5 €
7 200	Bob Le Classic ECOPlanet	< 5 €
304	Lampe frontale	30€
304	Télémètre laser	60€
<b>TOTAL</b>		<b>39 880 lots</b>

Au moment de l'achat et de l'obtention du ticket à gratter, certains lots peuvent avoir déjà été remportés par d'autres participants.

## 5.3 — Description du jeu à gratter

Chaque ticket comporte une zone grattable unique. Sous la couche grattable figure la mention du lot remporté . Le Participant gratte l'intégralité de la zone prévue à cet effet.

Tout grattage partiel ou altération du ticket entraîne sa nullité.

Tous les tickets sont gagnants, chaque Participant remporte un lot.

## 5.4 — Récupération des gains

### 5.4.1 — Lots remis immédiatement en point de vente par le Partenaire

Les lots suivants sont remis directement par le personnel du point de vente Point P participant du Partenaire, au moment de la découverte du gain par grattage :

- Porte-clés Le Classic® ECOPlanet ;
- Sentorette Le Classic® ECOPlanet ;
- Bob (chapeau) Le Classic® ECOPlanet.

La remise de ces lots est conditionnée à la présentation du ticket gagnant intact et non altéré au personnel du point de vente.

#### 5.4.2 — Lots remis ultérieurement après validation par la Société Organisatrice

Les autres lots (lampe frontale et télémètre laser) font l'objet d'une procédure de validation par la Société Organisatrice avant remise.

Lors de la découverte du gain, le Participant doit :

- Flasher le QR code figurant sous le gain, dans la zone grattée ou à se rendre sur <https://www.lafarge.fr/operation-le-classic-jeu-a-gratter-lafarge-point-p>
- Remplir le formulaire de validation en ligne ;
- Joindre obligatoirement en pièce jointe du formulaire : une photo du ticket gagnant avec le numéro de ticket lisible ET le justificatif d'achat (facture) avec les **PRIX NON LISIBLE**.

La Société Organisatrice procède à la vérification de la demande dans un délai raisonnable.

Une fois la vérification achevée, deux hypothèses se présentent :

- En cas de validation par la Société Organisatrice, le Participant gagnant recevra un mail (à l'adresse renseignée via le formulaire électronique d'inscription) lui indiquant que l'attribution du lot est confirmée. Le lot alors sera soit remis au Participant gagnant en main propre dans le point de vente du Partenaire où l'achat du Classic ECOPlanet a été réalisé, soit expédié à l'attention du Participant gagnant dans le point de vente du Partenaire où l'achat du Classic ECOPlanet a été réalisé.
- En cas d'invalidation par la Société Organisatrice, le Participant gagnant recevra un mail (à l'adresse renseignée via le formulaire électronique d'inscription) lui indiquant que sa participation n'est pas conforme et que le lot correspondant ne leur sera pas attribué.

Dans l'hypothèse où la preuve d'achat n'est pas conforme au présent règlement, le lot correspondant demeurera la propriété de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

Les données marquées par un astérisque dans le formulaire électronique d'inscription doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, la participation ne pourra pas être prise en compte par la Société Organisatrice.

Si une ou plusieurs conditions ne sont pas remplies, le Participant ne pourra prétendre à aucun lot.

En cas de doute sur l'authenticité du ticket, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander des éléments complémentaires.

#### 5.4.3 — Date limite de réclamation des gains

Pour être recevable, la demande de validation en ligne (formulaire complété + photo du ticket + justificatif d'achat en rendant le prix illisible) doit être soumise au plus tard le 15 septembre 2026 à 24h00 (heure de Paris).

Passé ce délai, toute demande de gain sera irrecevable et le lot correspondant sera considéré comme définitivement perdu, sans que le Participant puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

## Article 6 — Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet

### 6.1 — Principe

Indépendamment du résultat du grattage, chaque ticket distribué dans le cadre du Jeu à gratter Le Classic® ECOPlanet ouvre droit à une participation au Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet.

## 6.2 — Tableau de lots du tirage au sort

Le tableau des lots mis en jeu lors du tirage au sort est le suivant :

Région	Lot
POINT.P BMCE	1 palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg (64 sacs)
POINT.P BMRA	1 palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg (64 sacs)
POINT.P BMSO	1 palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg (64 sacs)
POINT.P BRETAGNE	1 palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg (64 sacs)
POINT.P COMASUD	1 palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg (64 sacs)
POINT.P MBM	1 palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg (64 sacs)
POINT.P PAYS DE LOIRE	1 palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg (64 sacs)
POINT.P SONEN	1 palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg (64 sacs)
<b>TOTAL : 8 palettes à remporter — 1 par région</b>	

## 6.3 — Modalités de participation au tirage au sort

Pour valider sa participation au Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet, le Participant doit :

- Flasher le QR code situé au bas de son ticket ou se rendre à l'adresse <https://www.lafarge.fr/operation-le-classic-jeu-a-gratter-lafarge-point-p>
- Remplir le formulaire d'inscription en ligne (nom, prénom, coordonnées, région..) ;
- Joindre une photo du ticket, avec le numéro de ticket lisible (recto).

Un ticket ne peut donner droit qu'à une seule participation au Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet. Toute tentative de participation multiple avec le même ticket sera invalidée et le Participant définitivement exclu du Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet.

Les tickets permettent de cumuler le nombre de participations au tirage au sort:

- 1 ticket donne droit à une participation
- 10 tickets donnent droit à 10 participations

Les données marquées par un astérisque dans le formulaire électronique d'inscription doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, la participation ne pourra pas être prise en compte par la Société Organisatrice.

Si une ou plusieurs conditions ne sont pas remplies, le Participant ne pourra prétendre à aucun lot.

## 6.4 — Date limite de participation

Le formulaire d'inscription au tirage au sort doit être soumis au plus tard le 15 septembre 2026 à 24h00 (heure de Paris). Aucune participation reçue après cette date ne sera prise en compte.

---

## 6.5 — Date et modalités du tirage

---

Le Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet sera effectué le 21 septembre 2026, par procédé informatique garantissant l'aléatoire, sous le contrôle d'un huissier de justice (ou commissaire de justice) désigné par la Société Organisatrice.

Le Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet sera réalisé de la manière suivante: un tirage au sort sera réalisé par région parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pour cette région. En cas d'absence de participations valides pour une région donnée, le lot correspondant ne sera pas attribué.

## 6.6 — Annonce des résultats et récupération des lots

---

Les résultats du Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet seront communiqués entre le 21 et le 30 septembre 2026, par voie électronique aux gagnants (adresse e-mail fournie lors de l'inscription) et publiés sur <https://www.lafarge.fr/operation-le-classic-jeu-a-gratter-lafarge-point-p>.

Les lots (palette de ciment Le Classic ECOPlanet 25 kg) seront expédiés dans les points de vente tels qu'indiqués sur le formulaire de participation rempli par le Participant.

Les Participants gagnants disposent d'un délai de 30 jours à compter de la notification pour récupérer leur lot. En cas de livraison du lot, celle-ci ne sera pas prise en charge par la Société Organisatrice.

## Article 7 — Lots : caractéristiques et remise

Les Participants éligibles à un lot s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce société. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Il est précisé que le visuel des lots sur les supports de publication ne sont pas contractuels.

Le lot du Grand Tirage au Sort Le Classic® ECOPlanet: La palette de ciment Le Classic® ECOPlanet (lot du tirage au sort) comprend 64 sacs de 25 kg.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeurs équivalentes en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles.

## Article 8 — Anomalie de ticket

Si les éléments découverts sous la couche grattable d'un ticket ne permettent pas de déterminer clairement son caractère gagnant ou perdant, ou si le ticket présente un défaut d'impression manifeste, le Participant peut adresser, par lettre recommandée avec avis de réception, son ticket original à la Société Organisatrice à l'adresse figurant à l'Article 1, accompagné d'un courrier explicatif.

La Société Organisatrice est seule habilitée, après contrôle et vérification, à confirmer la validité ou non du ticket. Aucun lot ne sera remis sur la seule foi d'une déclaration du participant en l'absence de ticket original.

## Article 13 — Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exploitation faite de ce jeu, le participant autorise expressément la société organisatrice à collecter des données à caractère personnel relatives au Participant, les données des justificatifs d'achat et les coordonnées du Participant, à des fins commerciales, de prospection ou d'analyse.

- Responsable de traitement : Les entités du Fournisseur ou de ses Affiliées Groupe.
- Données collectées : email, numéro de téléphone, adresse, nom ,prénom, siren, données d'achat, désignation, revendeur..
- Finalités et Base Légale : Ces données sont traitées pour la gestion et le déroulement de l'opération, la comptabilité, la logistique, à des fins de communication, commerciales, prospection ou analyse et le respect des obligations légales (notamment devoir de vigilance et anti-corruption). Ce traitement est fondé sur l'exécution de la commande du contrat et l'intérêt légitime du Fournisseur. Les données personnelles des participants ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne.
- Durée de conservation : Les données sont conservées pendant la durée de la relation commerciale, augmentée des délais de prescription légaux en vigueur (notamment 5 ans ou 10 ans pour les pièces comptables).
- Destinataires : Les données sont destinées aux services internes du Fournisseur et, le cas échéant, à ses auditeurs ou prestataires techniques.
- Droits des personnes : Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation de traitement. Les participants peuvent également, à tout moment, retirer leur consentement ou exercer leur droit d'opposition au traitement de leurs données.

Toute demande relative à l'accès, la modification ou la suppression des données des participants est à adresser à : DPO, Lafarge - 14-16 Boulevard Garibaldi, 92130 Issy les Moulineaux ou par mail à [dpo.france@lafarge.com](mailto:dpo.france@lafarge.com)

## Article 14 — Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité et/ou le bon déroulement de l'opération, elle était amenée à annuler la présente opération, à la réduire, ou à la prolonger, la reporter ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au déroulement de l'opération qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

La Société Organisatrice ne sera notamment pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, du site internet <https://www.lafarge.fr/operation-le-classic-jeu-a-gratter-lafarge-point-p> empêchant l'accès aux Jeux et/ou son bon déroulement.

La participation aux Jeux implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, l'absence de

---

protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables, sans que cette liste soit exhaustive d'éventuelles interruptions de serveurs, de pertes de données, des conséquences de tout virus ou bogue informatique, de toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'opération.

### **Article 15 — Modification ou annulation du Jeu**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque, cette opération venait à être écourtée, modifiée ou annulée. En effet, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigeaient et ce, sans que les participants ne puissent prétendre à une information individualisée, ni à des dommages et intérêts. En cas de modification, lesdites modifications seront publiées sur <https://www.lafarge.fr/operation-le-classic-jeu-a-gratter-lafarge-point-p>.

### **Article 16 — Application et interprétation du règlement**

La participation aux Jeux implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture des Jeux.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. Tout participant est informé et accepte que toute décision de la Société Organisatrice quant à l'application du présent règlement est définitive et sans appel, et qu'elle n'ouvrira aucun droit à indemnisation ou à négociation de quelque nature que ce soit.

Toute fraude ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l'exclusion de l'opération, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent règlement est soumis au droit français.

### **Article 17 — Dépôt du règlement**

Le présent règlement a été déposé chez Maître LALLEMAND Lisa, Commissaire de Justice (ex-Huissier de Justice), dont l'étude est située au 58 avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART, avant le lancement de l'opération. Il peut être obtenu sur demande adressée à Lafarge Ciments Distribution ou consulté en ligne à l'adresse <https://www.lafarge.fr/operation-le-classic-jeu-a-gratter-lafarge-point-p>.